

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Numéro de la substance : 000070000068
 NAH Code de la substance : A-12339 A
 Nom commercial : AGITA 1
 AGITA 1 GB
 Nom du produit : CGA293343 GB 1
 Type de la préparation : Appât granulé
 Matière active : CGA 293343; Thiamethoxam

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Insecticide: Contrôle des mouches

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Novartis Animal Health Inc.
 Schwarzwaldallee 215
 CH - 4058 Basel
 Suisse

Téléphone : +41616971111

Adresse e-mail : msds.nah@novartis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33

Information d'urgence : concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport
concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3	H411	
---	------	--

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R51/53
---	--------

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Pictogrammes de danger	:		
Pictogrammes de danger	:	Environnement	
Mentions de danger	:	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	:	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
	:	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	:	P391	Recueillir le produit répandu.
	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.
Composants dangereux	:	Thiamethoxam	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

Étiquetage selon les Directives CE67/548/CEE1999/45/CE

Symbole(s)

:



Symbole(s)

:

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

:

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

:

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

:

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

:

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants dangereux

:

Thiamethoxam

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Identification	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008		Concentration (% w/w)
Thiamethoxam	153719-23-4	F, Xn, N R11 R22 R50/53	Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 (orale) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H228 H302 H400 H410	1.00
Z)-tricos-9-ene	27519-02-4	Xi R43	Skin sens. 1	H317	0.10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

:

Eloigner la personne atteinte de la zone dangereuse et l'amener dans une pièce bien aérée ou à l'air frais. La protéger de l'hypothermie.
EN CAS D'INTOXICATION SUPPOSÉE: appeler immédiatement un médecin.

Inhalation

:

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

:

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Contact avec les yeux

:

Rincer les yeux avec de l'eau propre durant plusieurs minutes.

Ingestion

:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes

:

Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour chez l'homme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidotes

:

Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) ou eau pulvérisée (ne pas utiliser un jet d'eau sous pression).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures de lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet.
Traiter les surfaces souillées avec de l'eau.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit.
Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la poussière.
En plus des mesures prises en production pour assurer un remplissage/dosage exempt de poussière (p.ex. unité locale mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelle sont recommandées en cas de contact possible avec le produit.

Stockage

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Casse de stockage (Novartis) : 9

Température de stockage: min. 2 °C - max. 30 °C

Autres données : Produit à stocker dans les récipients d'origine clos.
Protéger de la lumière et de l'humidité.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Identification	No.-CAS	Remarques	Limite(s) d'exposition
Thiamethoxam	153719-23-4	Novartis Limite d'exposition interne (NPIEL) 8 h TWA	0.042 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection	: L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle.
Équipement de protection individuelle	
Manipulation ouverte	
Protection respiratoire	: Masque à poussière efficace.
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de travail (p. ex. bleu de travail, salopette) en coton tissé serré ou en tissu synthétique.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer soigneusement avec de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés. Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection. Changer de vêtements. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Forme	: granuleux
Couleur	: jaune
Odeur	: inodore
Masse volumique apparente	: 0.5 - 0.7 gcm ³
pH	: 5.5 - 8.5 Milieu: dans l'eau distillée - 1 %
Point d'éclair	: Remarques: néant
Propriétés comburantes	: non oxydant
Inflammabilité	: pas facilement inflammable Méthode: Inflammabilité (solides) : pas de formation de gaz Méthode: Inflammabilité (au contact de l'eau)
Température d'auto-inflammabilité	: Remarques: non auto-échauffant
Température d'inflammation	: Température relative d'inflammation spontanée pour les solides: non détecté Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE. Test temperature: 220 °C
Sensibilité aux chocs	: non explosif non sensible à la friction non sensible au choc

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
--------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : thermiquement non sensible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 > 5,000 mg/kg Espèces: rat Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 > 5 mg/l Espèces: rat Durée d'exposition: 4 h Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 > 2,000 mg/kg Espèces: rat Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation de la peau	: Pas d'irritation de la peau Espèces: lapin Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation des yeux	: Pas d'irritation des yeux Espèces: lapin Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation	: non sensibilisant Espèces: cochon d'Inde Classification: Test de maximisation Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	: CL50 > 100 mg/l Espèces: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée d'exposition: 96 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	: CE50 > 100 mg/l Espèces: Daphnia magna (Grande daphnie) Durée d'exposition: 48 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
	: CE50 env. 1.4 mg/l Espèces: Cloeon sp. Durée d'exposition: 48 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

	:	CL50 > 100 mg/l Espèces: Mysidopsis bahia (Mysis effilée) Durée d'exposition: 96 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les algues	:	CE50r > 100 mg/l Espèces: Selenastrum capricornutum (algue verte) Durée d'exposition: 72 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
12.2 Persistance et dégradabilité		
Biodégradabilité	:	Difficilement biodégradable. Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. et éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
Emballages contaminés	:	Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. Emballages endommagés: les mettre tels quels dans des emballages plus grands. Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition	:	NoTmpCon
Transport par route (ADR/RID)		
Numéro ONU	:	3077
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
No. Etiquetage	:	9 E
Numéro d'identific. du danger	:	90
Code de restriction en tunnels	:	(E)
Nom d'expéd. d. Nations unies	:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
Nom(s) technique(s)	:	(Thiamethoxam)
Transport maritime (IMDG)		
Numéro ONU	:	3077
Classe	:	9
No EMS	:	aucun(e)
Groupe d'emballage	:	III
No. Etiquetage	:	9 E
Polluant marin	:	Polluant marin
Nom d'expéd. d. Nations unies	:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
Nom(s) technique(s)	:	(Thiamethoxam)
Transport aérien (ICAO/IATA)		
Numéro ONU	:	3077
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
No. Etiquetage	:	9 E
Nom d'expéd. d. Nations unies	:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
Nom(s) technique(s)	:	(Thiamethoxam)
Livraison par poste - Suisse	:	3 Quantité limitée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 4.0

Date de révision 28.01.2015

Date d'impression 28.01.2015

AGITA 1 GB

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Seuil quantitatif (Suisse - OPAM) : 2,000 kg

Risques d'incendie d'après SPI (Suisse) : F4 S PN2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3
Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

R11	: Facilement inflammable.
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
H228	: Matière solide inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.